

Fréjus

ville de

PLU

Plan Local d'Urbanisme

DE LA VILLE DE FREJUS

2.2 - Plan de gabarit / 02 - FREJUS CENTRE

Modification n°2 du PLU

Plan annexé à la délibération du Conseil municipal du 25 février 2025 approuvant les dispositions de la modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme

HABITAT | DÉPLACEMENTS | AMÉNAGEMENT | ÉCONOMIE | ENVIRONNEMENT | PATRIMOINE

Plan édité le : 14-02-2025

UA

Délimitation de la zone et sa dénomination

Périmètre d'Orientation d'Aménagement et de Programmation

Emplacements réservés pour voirie, infrastructures et équipements publics

Marges de recul - Limite d'implantation

Alignements obligatoires

Coeur d'îlots

Hauteur N.G.F.

Dimensions de la zone d'implantation (en m)

Alignement des commerces

Recul galerie couverte obligatoire

Hauteurs maximales à l'égout des couvertures :

R+10 (33m)

R+7/R+8 (24m) (et 27m sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur)

R+7 (24m)

R+6/R+7 (22.5m)

R+6 (21m)

R+5/R+6 (19.5m)

R+5 (18m)

R+4 (16.50m)

R+4/R+5 (15m) (et 18m sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur)

R+4 (15m)

R+3/R+4 (13.50m) (et 16.50m sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur)

R+3 (13.50m) (avec un rez-de-chaussée de 4m minimum sous dalle +3 niveaux maximum)

R+3 (13m)

R+3 (12m) (et 15m sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur)

R+3 (12m)

R+2 (10.50m)

R+2 (9m)

R+1 (7.5m)

R+1 (6m) (et 9m sur 30% de l'emprise du niveau immédiatement inférieur)

R+1 (6m)

RDC (4m) (dont constructions précaires et amovibles des commerces)

1.50m (Garde-corps ou clôture non compris)

